DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

AFFAIRE N°2025-CM/008 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2025

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 05 mars 2025. La convocation du conseil municipal avait été faite le 26 février 2025. Le nombre des membres en exercice : 29 Présents : 20 Absents : 09 Représentés : 01 Total des votes : 21 Le Maire, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine. **Présents :** PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - MAILLOT Yann - LUCILLY Harry - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine –- ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine. **Absents** : VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne – FOUASSIN Stéphane - TECHER Paulin - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa. **Ont voté par procuration :** FANNIO Anaïs (procuration donnée à ROBERT Laurencine) **Secrétaire de séance :** ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 10.03.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite loi NOTRé) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
4° L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
5° Informations sur les ressources humaines : détail sur les effectifs, les rémunérations et la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au débat en présentant une synthèse des principales orientations budgétaires adoptées par l'équipe municipale, ainsi que des hypothèses retenues pour l'élaboration du budget primitif 2025.

Ce ROB donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Afin d'éclairer ce débat, il est proposé :

- de présenter les principales informations économiques et financières pour 2025 ;
- de prendre connaissance des éléments de cadrage budgétaires retenus.

1 – LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique mondial marqué par un ralentissement de la croissance (2,9 % contre 3,1 % en 2024), sous l'effet d'une reprise post-crise modérée, d'un resserrement du crédit et d'une confiance économique fragile. Aux États-Unis, la croissance se limite à 1,7 %, impactée par une politique monétaire restrictive, tandis qu'en Chine, elle atteint 4,2 %, freinée par la crise immobilière et une demande intérieure affaiblie. L'inflation mondiale, bien qu'en repli, reste une source d'incertitude, notamment dans les économies émergentes.

En Europe, la croissance demeure faible (0,7 %), pénalisée par une consommation atone et un secteur industriel en difficulté. L'inflation en zone euro recule à 2,3 %, mais le maintien des taux d'intérêt à 4 % par la Banque centrale européenne continue de limiter l'accès au crédit. Les finances publiques restent sous tension, avec une dette moyenne de 90 % du PIB et un déficit de 3,5 %, incitant les États à renforcer leurs efforts budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

En France, la croissance est attendue à 0,9 %, après 0,8 % en 2024, avec une consommation des ménages en berne et un investissement sous pression. L'inflation, estimée à 2,2 %, pèse toujours sur le pouvoir d'achat et la hausse des salaires reste modérée. Le taux de chômage se stabilise à 7,5 %, mais certaines tensions persistent dans l'industrie et le bâtiment. Les finances publiques se dégradent, avec une dette atteignant 112,8 % du PIB et un déficit à 5,4 %, nécessitant un plan d'économies de 50 milliards d'euros, incluant des hausses de prélèvements sur les grandes entreprises et des réductions de dépenses publiques.

Dans ce contexte, les collectivités locales sont confrontées à une pression budgétaire accrue. La réduction des dotations et l'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment énergétiques, limitent leurs marges de manœuvre. Une gestion rigoureuse et une diversification des financements, via des subventions ou des partenariats, deviennent essentielles pour maintenir leur capacité d'investissement.

2 – LA LOI DE FINANCES 2025

La Loi de Finances pour 2025 a été définitivement adoptée par le Parlement français le 6 février 2025, après un vote au Sénat. Préalablement, le 3 février 2025, le gouvernement avait engagé sa responsabilité en utilisant l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget à l'Assemblée nationale.

Le texte doit désormais être examiné par le Conseil constitutionnel, une étape qui ne devrait pas soulever d'obstacles majeurs.

En 2025, un prélèvement d'un milliard d'euros sera appliqué aux collectivités les plus dotées en ressources fiscales dans le cadre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales (Dilico), visant à contribuer au redressement des finances publiques. Cette contribution sera répartie entre 1 906 communes (250 M€), 131 intercommunalités (250 M€), 48 départements (220 M€) et 12 régions (280 M€).

Ce Dilico évalue la capacité contributive des collectivités en fonction de leur potentiel financier et de leur revenu par habitant, mesurés par un indice synthétique moyen. Une collectivité devient contributrice au fonds de réserve si son indice dépasse 110 % de l'indice national moyen, ce qui devrait concerner 2 099 collectivités. Pour chaque collectivités contributrice, la participation est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal.

Les contributions versées en 2025 seront placées en réserve puis reversées sur trois ans (entre 2026 et 2028) aux collectivités contributrices à hauteur de 1/3 par an, après prélèvement de 10 % affectés au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le gel de la TVA en 2025 aura un impact direct sur les ressources des collectivités bénéficiant d'une fraction de cet impôt, notamment les intercommunalités, les départements et les régions. Cette mesure entraînera un manque à gagner estimé à 1,2 milliard d'euros, limitant ainsi la progression naturelle des recettes fiscales et réduisant les marges de manœuvre budgétaires des collectivités concernées.

L'enveloppe globale de la DGF (dotation forfaitaire + dotations de péréquation) augmentera de 150 millions d'euros, financés par une réduction des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), tandis que les dotations de péréquation progresseront de 290 millions d'euros. Les crédits de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation des EPCI vont donc diminuer de 140 M€ en 2025 pour financer en partie la hausse de la péréquation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740014-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le montant global du Fonds vert atteindra 1,15 milliards d'euros en 2025, soit une baisse de -1,35 milliards d'euros par rapport aux 2,5 milliards prévu dans la loi de finances pour 2024.

Les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 points durant une période transitoire de 3 ans. Aujourd'hui seuls trois départements n'ont pas atteint le plafond actuellement fixé à 4,5 % alors que ces « frais de notaires » ont reculé de 13,4 % l'an dernier après une baisse historique de plus de 33 % en 2022.

Le taux du versement mobilité (VM) a été réévalué, comme le souhaitaient les élus régionaux, à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Avec cette disposition, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) vont pouvoir glaner environ 500 M€ supplémentaires pour les trains régionaux.

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base au calcul des impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires), seront revalorisées de 1,7 % en 2025, reflétant le ralentissement de l'inflation par rapport aux années précédentes (les revalorisations appliquées en 2023 et 2024 étaient respectivement de 7,1% et 3,9%).

Amorcée en 2024, l'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) prévoit une augmentation progressive du taux de cotisation à compter de 2025. Cette hausse sera lissée à raison de +3 points par an pendant 4 ans, afin d'atténuer l'impact budgétaire pour les collectivités locales.

De même, toujours à compter du 1er janvier 2025, le taux de la cotisation employeur à l'assurance maladie pour les agents affiliés à la CNRACL est fixé à 9,88 %, contre 8,88 % en 2024.

A noter afin la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des agents publics (-10%) et la non-reconduction de la prime GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat).

3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE SALAZIE POUR 2025

Les perspectives pour l'exercice 2025 reposent principalement sur :

- Les dispositions de la loi spéciale (compte tenu du vote tardif de la loi de finances 2025) ;
- Les recettes de fonctionnement déjà été notifiées (l'octroi de mer, taxe sur les carburants) ainsi qu'une estimation des recettes non connues à ce jour (DGF, fiscalité directe locale, compensations d'exonérations fiscales, ...) ;
- Une évolution maitrisée des principales dépenses de fonctionnement (charges de personnel et charges générales)
- La poursuite des projets d'investissements en cours au 31.12.2024 ainsi que le démarrage des nouvelles opérations ;
- La mobilisation de tous les dispositifs de financement alloués aux communes (fonds européens, État, région, département, ...)

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

A- La reprise anticipée des résultats de l'année 2024

La reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2024 devrait s'établir sur les bases suivantes :

Reprise anticipée des résultats 2024	Budget principal
Résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2024 (1)	-375 897,09
Résultat 2023 affecté en fonctionnement en 2024 (2)	3 531 950,01
Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2024 (3) = (1)+(2)	**3 156 052,92**
Solde prévisionnel d'investissement cumulé au 31.12.2024 à reprendre au compte D001 du budget primitif 2025 (4)	-3 325 772,49
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 (5)	2 163 961,29
Besoin de financement prévisionnel 2024 : (4)+(5)	-1 161 811,20
• Affectation en recettes de d'investissement au compte 1068 du budget 2025 (couverture du besoin de financement)	1 161 811,20
• Affectation du solde disponible en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget 2025	1 994 241,72

B- La section de fonctionnement du budget 2025

⇨ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (6 805 278 €) devraient connaitre une progression de l'ordre de +5,5% compte tenu de l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL (+3 points) et d'assurance maladie (+1 point), de l'application du RIFSEEP, des recrutements prévus, des avancements de carrière et les départs à la retraite.

En ce qui concerne les charges à caractère général (2 400 000 €), il conviendra impérativement de maîtriser leur évolution en optimisant les dépenses courantes, en renégociant les contrats de prestation et en rationalisant l'usage des ressources. La hausse des coûts de l'énergie, des fournitures et des services impose une gestion rigoureuse, tout en garantissant la continuité et la qualité des services publics.

Les subventions de fonctionnement sont prévues pour le CCAS (495 000 €), la Caisse des écoles (1 278 000 €) et les associations (778 000 €).

Les intérêts de la dette devraient s'élever à 100 000 € (dette à long terme) et les charges spécifiques à 5 000 € (pour l'enregistrement d'éventuels titres à annuler).

Une inscription de 20 000 € est budgétée pour de tenir compte du risque d'irrécouvrabilité des créances supérieures à deux ans (en lien avec le service de gestion comptable de Saint-André).

Enfin, les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements (chapitre 042, 600 000 €) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023, 1 825 222,72 €).

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 devraient s'élever **14 664 300,72 €**. Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Dépenses de fonctionnement	CA prov. 2024	DOB 2025	Variation en %	Variation en €
011 - Charges à caractère général	2 809 594,74	2 400 000,00	-15%	-409 594,74
012 - Charges de personnel	6 448 311,79	6 805 278,00	5.5%	356 966,21
65 - Autres ch. gestion courante	3 199 734,04	2 908 800,00	-9%	-290 934,04
66 - Charges financières	101 956,47	100 000,00	-2%	-1 956,47
67 - Charges exceptionnelles	2 160,00	5 000,00	131%	2 840,00
68 – Dotation aux provisions	0,00	20 000,00	so	20 000,00
Sous-total opérations réelles	***12 561 757,04***	***12 239 078,00***	***-3%***	***-322 679,04***
042 – Opération ordre entre sections	403 196,56	600 000,00	49%	196 803,44
023 – Virement section investissement	0,00	1 825 222,72	so	1 825 222,72
TOTAL	**12 964 953,60**	**14 664 300,72**	**13%**	**1 699 347,12**

En application de l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP), l'évolution pluriannuelle des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2024	DOB 2025	Variation en €
Budget principal	13 217 505	12 239 078	-978 427

⇨ **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les taux de la fiscalité locale et les tarifs des services publics communaux resteront stables en 2025.

L'évolution prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement est détaillée ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Évolution des principales recettes fiscales et dotations de l'État	CA prov. 2024	DOB 2025	Évolution en %
Octroi de mer (notification)	5 813 243	6 037 423	4%
Fiscalité directe locale (estimation)	2 725 029	2 752 279	1%
Taxe sur les carburants (notification)	1 051 286	1 066 824	1%
DGF – dotation forfaitaire (estimation)	674 174	674 174	0%
DGF – dotation d'aménagement (estimation)	1 018 658	1 018 658	0%
CAF (PARS, etc.) (estimation)	281 520	280 000	-1%
Compensations exonérations fiscalité (estimation)	72 796	70 000	-4%
FPIC (fds péré. ress. intercom. et com.) (estimation)	245 000	240 000	-2%
Atténuations de charges (IJSS)	41 774	42 000	1%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (estimation)	36 629	40 000	9%
TOTAL	**11 960 108**	**12 221 358**	**2%**

Les autres recettes de fonctionnement ne devraient pas connaitre d'évolution significative.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2025 devraient s'élever **14 664 300,72 €.** Leur évolution prévisionnelle est récapitulée, par chapitres ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	CA prov. 2024	DOB 2025	Variation en %	Variation en €
70 - Produits services et domaine	179 182,23	175 000,00	-2%	-4 182,23
73 - Impôts et taxes	7 154 205,27	7 344 247,00	3%	190 041,73
731 - Fiscalité locale	2 765 509,00	2 792 279,00	1%	26 770,00
74 - Dotations, subv° et participations	2 317 174,91	2 251 533,00	-3%	-65 641,91
75 - Autres prod. gestion courante	58 656,86	60 000,00	2%	1 343,14
77 - Produits spécifiques	65 117,08	5 000,00	-92%	-60 117,08
78 - Reprise de provision	7 437,51	0,00	-100%	-7 437,51
013 - Atténuations de charges	41 773,65	42 000,00	1%	226,35
Sous-total opérations réelles	***12 589 056,51***	***12 670 059,00***	***-3%***	***81 002,49***
002 - Excédent de fonct. reporté/anticipé	3 531 950,01	1 994 241,72	-44%	-1 537 708,29
TOTAL	**16 121 006,52**	**14 664 300,72**	**11%**	**-1 456 705,80**

C- La section d'investissement du budget 2025

⇨ Les dépenses d'investissement

Au total, les dépenses d'équipements prévues sur 2025 s'élèvent à **9 365 194,55 €**, elles sont détaillées, par chapitre et par opération, dans les tableaux ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

13 – Subventions d'investissement	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Aménagement Champ de foire Hell-Bourg (remboursement de subvention)	0,00	1 200,00	1 200,00
Rénovation des écoles (remboursement de subvention)	0,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL	**0,00**	**39 200,00**	**39 200,00**

20 - Immobilisations incorporelles	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Etudes diverses	93 003,07		93 003,07
Etude salle polyvalente	4 144,70		4 144,70
Etude maison du terroir	39 209,72		39 209,72
Ass.tech.phénomènes gravitaires	12 125,43		12 125,43
Rénovation des cuisines autonomes	72 152,46		72 152,46
Acquisition de logiciels	15 432,15		15 432,15
Etude restructuration centralité de HB		75 950,00	75 950,00
Etude mise en place publicité enseignes		54 188,00	54 188,00
Etude actualisation du Plan Communal de Sauvegarde		43 400,00	43 400,00
TOTAL	**236 067,53**	**173 538,00**	**409 605,53**

204 – Subvention d'équipement versée	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Participation SHLMR (RHI MVP / MAC)		351 000	351 000

21 - Immobilisations corporelles	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Matériel de bureau et informatique	7 695,00	60 000,00	67 695,00
Mobilier	16 937,24		16 937,24
Autres immobilisations corporelles	12 662,49		12 662,49
Equipements cantines scolaires	54 468,73	63 498,00	117 966,73
Acquisition d'un camion 19 tonnes		177 940,00	177 940,00
Equipement des centres socio-éducatifs		217 000,00	217 000,00
TOTAL	**91 763,46**	**518 438,00**	**610 201,46**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

23 - Immobilisations en cours	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Agencements et aménagements de terrains	30 209,66		30 209,66
Bâtiments communaux	22 212,44		22 212,44
Réfection église de Saint-Martin	245 217,07		245 217,07
Réhabilitation centre artisanal	21 414,13		21 414,13
Salle polyvalente Mare Citrons	178 693,25		178 693,25
Rénovation Hôtel de Ville	50 780,30		50 780,30
Case de Hell-Bourg	445 896,68		445 896,68
Construction d'un gabier poste HB	149 505,36		149 505,36
Remise aux normes plateau foot m/p/d eau	2 957,71		2 957,71
Travaux Route Bois de Pommes	28 078,39		28 078,39
Chemins communaux	32 520,27		32 520,27
Travaux évacuations pluviales Bélier Radier	81 593,03		81 593,03
Création d'un skate parc à m/v/place	36 394,04		36 394,04
Terrain de pétanque de Hell-Bourg		260 400,00	260 400,00
Signalétique des équipements publics		260 400,00	260 400,00
Aménagement de parking à Hell-Bourg		262 003,00	262 003,00
Equipement salle polyvalente		217 000,00	217 000,00
Réhabilitation maison du terroir	269 776,55	947 975,00	1 217 751,55
Réhabilitation du centre culturel de MPE		217 000,00	217 000,00
Projet culturel "La case du patrimoine"		86 800,00	86 800,00
Aires de stationnement à proximité RD		564 200,00	564 200,00
Extension de la Maison Morange		54 250,00	54 250,00
Remplacement des Points d'Eau Incendie		130 200,00	130 200,00
Enfouissement ligne haute tension		113 641,00	113 641,00
Exutoire eaux pluviales du Radier		160 130,00	160 130,00
Cuisine autonome MVP		1 823 665,41	1 823 665,41
Enfouissement des réseaux		560 000,00	560 000,00
Stade de foot MPE		318 849,00	318 849,00
Aménagement parcelle MVP MAC		124 077,00	124 077,00
TOTAL	**1 595 248,88**	**6 100 590,41**	**7 695 839,29**

27 – Autres immobilisations financières	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
Participation EPFR		238 000	238 000

Enfin, le remboursement du capital des emprunts est estimé à 510 000 € (compte 1641) et les remboursements de dépôts et cautionnement à 3 500 € (compte 165).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les dépenses d'investissement de l'année 2025 (comprenant les restes à réaliser de 2024) devraient s'élever 13 504 467,04 €. Leur évolution est détaillée ci-dessous :

Dépenses d'investissement	CA prov. 2024	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
13 - Subventions d'investissement			39 200,00	39 200,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	492 172,23		513 500,00	513 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	272 645,31	236 067,53	173 538,00	409 605,53
204 - Subventions d'équipement versées			351 000,00	351 000,00
21 - Immobilisations corporelles	531 798,28	113 111,73	518 438,00	631 549,73
23 - Immobilisations en cours	4 389 515,88	1 595 248,88	6 100 590,41	7 695 839,29
27 - Autres immob. Financières	397 359,98		238 000,00	238 000,00
Sous-total opérations réelles	***6 083 491,68***	***1 944 428,14***	***7 930 768,41***	***9 878 694,55***
041 - Opérations patrimoniales	194 813,17		300 000,00	300 000,00
001 - Solde antérieur reporté/anticipé	387 776,73		3 325 772,49	3 325 772,49
TOTAL	**6 666 081,58**	**1 944 428,14**	**11 556 540,90**	**13 504 467,04**

⇨ **Les recettes d'investissement**

Les principales recettes réelles d'investissement prévues en 2025 sont les suivantes :

- Le FCTVA : notification de 1 138 007 € (compte 10222)
- La taxe d'aménagement : estimation de 50 000 € (compte 10223)
- La mise en réserve d'une partie du résultats 2024 : 1 161 811,20 € (compte 1068)
- Enfin, les subventions d'investissement (chapitre 13) sont attendues pour 8 429 416,12 € selon le détail suivant :
 - Europe (FEADER) : 198 911 €
 - État : 2 163 705 € (FEI +DETR)
 - Région : 1 597 709 €
 - Département : 4 469 101 € (PDT + solde du PST2)

Les recettes d'investissement de l'année 2025, incluant les restes à réaliser de 2024, sont estimées à 13 504 467,04 €, réparties selon le détail par chapitres présenté ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Recettes d'investissement *(en €)*	CA prov. 2024	RAR 2024	DOB 2025	TOTAL 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	476 499,57		1 188 007,00	1 188 007,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			1 161 811,20	1 161 811,20
13 - Subventions d'investissement	2 191 018,53	4 108 389,43	4 321 036,69	8 429 426,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00		0,00	0,00
Sous-total opérations réelles	***2 670 518,10***	***4 108 389,43***	***6 670 854,89***	***10 779 244,32***
021 - Virement section de fonctionnement			1 825 222,72	1 825 222,72
040 - Opérations d'ordre entre sections	403 196,56		600 000,00	600 000,00
041 - Opérations patrimoniales	266 594,43		300 000,00	300 000,00
TOTAL	**3 340 309,09**	**4 108 389,43**	**9 396 077,61**	**13 504 467,04**

4 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels dans le budget 2025 sont les suivants :

Montants en €	2025	2026	2027
Établissement public foncier de la Réunion (EPFR)	238 000	250 000	250 000

5 – LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a- La structure des effectifs

	2022	2023	2024	DOB 2025
Effectif	143	145	141	140
Évolution %		+1,4 %	-2,0%	-0,01%

b- La masse salariale

	2022	2023	2024	DOB 2025
Chapitre 012	6 247 114	6 247 673	6 448 311,79	6 805 278,00
Évolution %		+0,01%	+3,20%	+5,5%

Représentant 56% des charges de fonctionnement, les dépenses du personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La collectivité poursuit le déploiement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – notamment suite à l'instauration de la part variable – CIA (complément indemnitaire annuel).

L'évolution prévisionnelle de la masse salariale 2025 repose notamment sur les facteurs suivants :

✓ Déploiement du CIA	30 000.00 €
✓ Augmentation du SMIC	108 000.00 €
✓ + 3% sur les cotisations CNRACL	59 600.00 €
✓ Coût de la protection sociale Complémentaire	35 000.00 €
✓ Recrutement d'agents recenseurs	25 000.00 €
✓ Avancements statutaires (avancements d'échelon, de grade ou de cadre d'emploi), recrutements, valorisations	60 000.00 €

A noter que les départs à la retraite prévus en 2025 pourraient représenter un gain budgétaire de 80 210 € dans l'hypothèse où les agents concernés ne seraient pas remplacés.

c- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des 1607 heures annuels et 36.5 heures hebdomadaires. Certains services appliquent des horaires adaptés en fonction des besoins du service, notamment dans l'animation culturelle, sportive et scolaire.

6 – LA GESTION DE LA DETTE

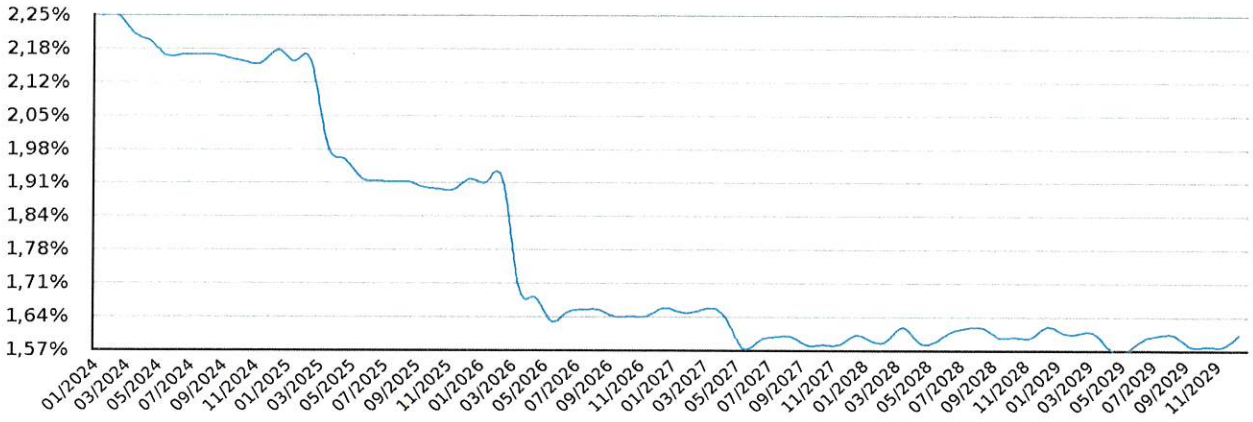
Les tableaux et graphiques ci-dessous décrivent les principales caractéristiques relatives à la structure et à la gestion de la dette contractée ainsi que les perspectives pour le projet de budget 2025.

⇨ **Évolution de la dette :**

Dette budget Principal	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation
Encours	4 925 828	4 437 155	-488 673
Taux moyen	2,25%	2,16%	-0,09%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 9 mois	14 ans et 4 mois	-5 mois

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



⇨ **Répartition de la dette par prêteur :**

Dette par prêteur	Capital restant dû au 01.01.25	% d'exposition
AFD	2 784 773 €	62,76 %
CDC	1 127 771 €	25,42 %
CAISSE EPARGNE	368 091 €	8,30 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	156 520 €	3,53 %
Ensemble des prêteurs	**4 437 155 €**	**100,00 %**

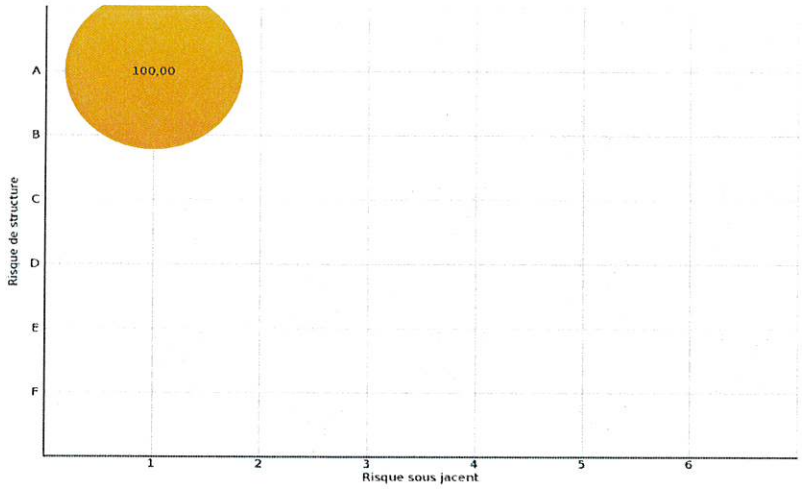
⇨ **Encours de la dette par type de risque :**

Dette budget principal *(en €)*	Capital restant dû au 01.01.25	% d'exposition
Encours Fixe	3 387 855 €	76,35 %
Encours Variable	113 600 €	2,56 %
Encours Livret A	935 700 €	21,09 %
Ensemble des risques	**4 437 155 €**	**100,00 %**

⇨ **Classification de la dette globale selon la charte de bonne conduite au 01.01.2025 :**

Selon la classification dite « Gissler » (produits structurés), la commune présente à ce jour une dette sécurisée à 100 % (classement sur le niveau A-1 = risque le plus faible).

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025



⇨ **Présentation de la capacité de désendettement du budget principal :**

L'évolution de la capacité de désendettement est présentée dans le tableau ci-dessous. Pour mémoire, le seuil critique à ne pas dépasser est fixé à 12 ans.

Capacité de désendettement	DOB 2025
Encours de la dette au 31/12 (1)	4 006 374
Épargne brute (2)	430 981
Capacité de désendettement (1) / (2)	9,3 ans

⇨ **Les perspectives relatives à l'endettement dans le projet de budget 2025 :**

Au regard des orientations prévues dans le DOB 2025 et des projets d'investissement à financer, il ne serait pas nécessaire de recourir à l'emprunt en 2025.

7 – PRESENTATION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Au regard des orientations énoncées ci-dessus, les principaux indicateurs financiers du budget principal de l'année 2025 s'établiraient de la manière suivante :

Indicateurs financiers	DOB 2025
Épargne brute	430 981
Taux d'épargne brute	3,4%
Épargne nette	-79 019

Telles sont les orientations budgétaires de la Commune de Salazie pour l'année 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2112-29 du CGCT,
Vu l'article L.2312-1 du CGCT,
Vu la loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ».

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **De prendre acte de la tenue d'un débat sur orientations budgétaires 2025.**

ARTICLE 2 :

- **De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB 2025.**

ARTICLE 3 :

- **De délibérer sur les orientations budgétaires retenues pour l'année 2025.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
La Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-008-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025